

ALERTE



SOUFFRANCE



DANS LES BRIGADES

Suite à la circulation d'une lettre ouverte des vérificateurs du département, initiative soutenue par la CGT, FO et Solidaires et à laquelle plus de 40 collègues ont joint leur signature, une audience auprès de la Direction s'est finalement tenue le 14 janvier 2026 en présence de 8 collègues.

Réunis en délégation, les collègues ont demandé une réduction des objectifs en matière de dossiers à rendre annuellement, soit un retour de 15 à 13 dossiers pour l'objectif plein, de 8 (et même 9 depuis octobre 2025) à 4 dossiers pour les jeunes agents en première affectation (JAPA), et à 8 dossiers pour les vérificateurs en poste depuis 2 ans.

La délégation a pointé le fait que l'attribution des points d'impact supplémentaires est variable d'une brigade à l'autre, et même d'un collègue à l'autre, et que des règles écrites en la matière font défaut, laissant ainsi les vérificateurs dans le flou quant à la reconnaissance de leurs travaux.

Les vérificatrices et vérificateurs s'opposent au caractère obligatoire des modèles de la Division, qui transforment les propositions de rectification en textes à trous à remplir à partir des investigations menées sur place. Cette manière de procéder robotisant les agents dépossède également les chefs de services de leur rôle d'appui technique en faisant des relais de l'application à la lettre des modèles.

Le rôle des chefs de service tend, par conséquent, à se réduire au versant disciplinaire de la fonction. Cette tendance ouvre la voie à la généralisation de la microgestion. Autrement dit le flicage, non pas sur les travaux eux-mêmes puisqu'ils s'automatisent, mais sur la façon dont les agents les effectuent : mise en page, «reporting» en redondance avec les travaux effectués, gestion arbitraire des temps de travail... En somme, la confiance dans les agents n'a plus sa place.

« Il est normal que chaque collectif de travail soit mis sous tension » La Direction

La délégation a évoqué la souffrance des agents et leurs lourdes conséquences, leur détresse émotionnelle et les besoins d'accompagnement par les organisations syndicales accrus en fin d'année 2025.

Ont également été évoqués, en lien avec ce malaise général vécu par les agents, le

rapport hiérarchique court-circuitant les chefs de services par des consignes imposées directement aux vérificateurs par la division, et les écrits blessants formulés par cette dernière.

Il avait été demandé, lors de la précédente audience du 12 septembre 2024, que cessent immédiatement les déconsidérations formulées dans les visas de propositions de rectification.

Force est de constater que cette attitude persiste un an et demi plus tard, suscitant les mêmes craintes et les mêmes angoisses chez les agents. « Il est normal que chaque collectif de travail soit mis sous tension ». À bon entendeur.

Car cette phrase a été prononcée telle quelle à l'adresse des collègues venus en délégation. Nous nous en doutions, mais la politique de la Direction est ici énoncée de manière explicite. Que les services soient sous tension, plus encore au fil des réductions d'effectifs, et que les agents soient eux-mêmes sous tension n'est donc pas une anomalie, un dysfonctionnement dont il s'agirait de traiter les conséquences en aval. C'est le mode opératoire de la Direction. C'est la manière dont sont traités les agents. Et nous avons déjà pu en déplorer les terribles conséquences humaines ces derniers mois, à la DGFIP en général et dans le 93 en particulier.

Face à ce douloureux rappel, la Direction a d'abord repris l'élément de langage habituel du caractère multifactoriel de la souffrance des agents de la DGFIP. Comme si, en somme, les collègues s'étaient soudainement et simultanément mis à faire face à de profonds problèmes non professionnels, et disons personnels. Cet argument n'abusera personne, et la DGFIP devra sérieusement revoir sa manière de considérer ses agents.

Si la Direction départementale et, plus généralement, la DGFIP tient au contrôle fiscal (tant pour ses finalités budgétaires que répressives et dissuasives, et pour assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt), un moyeefficace de s'en assurer réside dans le renforcement des effectifs.

Outre une augmentation du nombre de postes pour couvrir le tissu fiscal, cela implique que les agents puissent exercer leurs missions sans se retrouver au bord de l'épuisement professionnel. Et cela vaut pour le contrôle fiscal comme pour toutes les sphères de nos services.

**{ Mauvaise }
HUMEUR**



Fusion des SGC de Pantin et Bobigny

En pleine période estivale, nous avons appris le projet de déménagement du SGC de Bobigny à Pantin. La Direction aurait-elle cru que nous étions déjà en vacances ? C'est mal nous connaître. Nous avons tout de suite réagi et demandé une réunion. Elle a eu lieu mi-juillet avec deux agents du SGC de Bobigny qui accompagnait les représentants de la CGT.

A cette occasion, on nous a expliqué en long en large et de travers que grands dieux non ! C'était simplement un déménagement d'ici mars 2026. Tiens, tiens, après le mouvement de mutation national. Une fusion oui, mais pas avant 2027. Rassurez-vous braves gens ! Que ce soit les agents eux-mêmes ou nous, on avait beau leur dire que c'était une fusion déguisée, on parlait dans le vide.

Mais soudain cet automne patatra, la fusion est avancée d'un an ! Car surprise, la DG a changé d'avis et décide d'autoriser la fusion des services dès le 1er septembre 2026.

Vous voulez un autre miracle ? La Direction vous a entendu et a finalement décidé en ce début d'année de repousser le déménagement du SGC de Bobigny à Septembre 2026. Un déménagement urgent pour faire de la place à un autre service n'est plus si urgent. A croire qu'ils ont réussi à pousser les murs.

Nous avons obtenu gain de cause pour que cette fusion soit assumée ! Cela permet aux agents du SGC de Bobigny de ne plus avoir de délais de séjour et de bénéficier des priorités pour le mouvement national et local.

Une preuve qu'en se mobilisant nous pouvons faire respecter nos droits ! Ensemble, battons-nous pour nos acquis et en gagner de nouveaux !

PETITION

Retrouvez la pétition sur la restauration collective et les titres restaurants sur notre site internet

Toute l'actualité syndicale



Le Mouton NOIR



*Journal
départemental*
n°29 Février 2026

PLF 2026

Opération 49.3



EDITORIAL

Un hiver sous haute tension



Dans un contexte politique marqué par l'instabilité, l'autoritarisme croissant et la poursuite de politiques antisociales, la récente opération militaire américaine contre le Venezuela, qui s'est soldée par l'arrestation de son président, et le désir d'annexion du Groenland, a relancé les tensions géopolitiques et suscite l'inquiétude quant au respect du droit international et à la souveraineté des peuples.

En écho à ces turbulences internationales, les gouvernements et notamment la France, font passer les logiques financières et militaires avant les besoins des peuples. Pendant que des milliards sont mobilisés pour alimenter les conflits et les rapports de force internationaux, les exigences sociales et démocratiques sont reléguées au second plan.

Notre pays traverse une crise politique profonde, après le déni démocratique, la destruction de nos hôpitaux déjà à l'os par la loi de sécurité sociale, la loi de finances 2026 est au point mort. Après des semaines de débats houleux à l'Assemblée nationale, la

partie « recettes » du budget a été rejetée massivement par les députés en première lecture, révélant l'absence de consensus sur les orientations fiscales et les priorités budgétaires.

Incapable de dégager une majorité, le gouvernement persiste dans une logique de passage en force et se fourvoie en activant l'article 49 alinéas 3 de la constitution, au mépris du débat démocratique et de la démocratie sociale. Derrière les discours sur la responsabilité budgétaire, ce budget prépare de nouvelles attaques contre les services publics et celles et ceux qui les font fonctionner.

Les conséquences sont lourdes et bien connues : suppressions d'emplois, restructurations permanentes, dégradation des conditions de travail, gel du point d'indice, pression accrue sur les agents et éloignement du service public pour les usagers etc.... Faire toujours plus avec moins.

Cette loi de finances ne répond ni aux besoins

de la population ni à ceux des fonctionnaires. Elle maintient une fiscalité profondément injuste, épargne les plus riches et les grandes entreprises, et impose l'austérité au plus grand nombre. Ce sont les agents de la fonction publique qui se retrouvent en première ligne pour appliquer des choix politiques qu'ils et elles subissent autant que les usagers.

Dans ce contexte de tensions sociales et démocratiques, la mobilisation reste indispensable. C'est par l'action collective et le rapport de force que nous pourrions imposer un budget et une politique qui servent réellement la population et redonner du sens à nos missions.

Face à cette situation, la CGT Finances publiques 93 réaffirme que d'autres choix sont possibles. Nous revendiquons des moyens humains et budgétaires à la hauteur des missions, l'arrêt des suppressions d'emplois, le dégel du point d'indice, le retour de la GIPA et une loi de finances au service de la justice sociale. Défendre la DGFIP et la fonction publique, c'est défendre l'intérêt général.

**la 93
cgt**
**FINANCES
PUBLIQUES**

SOMMAIRE

1- EDITORIAL

2- ACTUALITE :
LPF 2026

3- VICTOIRE : 1er mai

4- DOSSIER :
Suppression d'emplois

5- COUP DE GUEULE :
Droit des agents

6- BREVE : PSC

7- EN IMAGE

8 - ALERTE : Souffrance
dans les brigades

9 - MAUVAISE HUMEUR
Fusion des SGC

ACTUALITE

PLF 2026

Le gouvernement dégainé le 49.3

Après les épisodes budgétaires de fin d'année 2025 (examen parlementaire, loi spéciale...) et des semaines de chantage sur une absence de budget basé sur un mensonge, le Premier ministre a annoncé une nouvelle fois passer en force avec l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la constitution.

Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures fiscales nouvelles concernant les entreprises. Le Premier ministre a aussi indiqué que le barème de l'impôt sur le revenu ne serait pas gelé cette année et a donc promis que toutes les tranches du barème seront indexées sur l'inflation.

Malheureusement le gouvernement n'a pas fourni l'ensemble des éléments et équilibres budgétaires pour financer ces réformes !

Ces annonces sont sans commune mesure avec les coupes drastiques prévues initialement et non remises en cause à ce stade, comme les suppressions d'emplois dans la fonction publique (notamment à Bercy), les baisses de dépenses de l'Etat ou des économies supplémentaires qui pourraient être demandées aux collectivités locales.

Et Toujours rien pour imposer les plus riches...

Pourtant les marges de manœuvres existent pour adopter un budget de progrès social et environnemental permettant de renforcer nos services publics.

VICTOIRE

Le 1er mai restera la fête de tous les travailleurs

Le 22 janvier, l'Assemblée nationale n'a pas pu adopter la proposition de loi s'attaquant au 1er mai, portée par la droite, l'extrême droite et une partie du bloc gouvernemental.

La proposition de loi aurait permis de faire travailler au moins 1,6 millions de salarié.e.s supplémentaires le 1er mai.

L'ensemble des organisations syndicales avaient dénoncé ce texte, la CGT avait interpellé l'ensemble des parlementaires (hors extrême droite) et organisé une manifestation devant l'Assemblée nationale pour dénoncer cette remise en cause scandaleuse.

C'est une première victoire arrachée grâce à la mobilisation syndicale. La CGT veillera à ce que ce texte ne revienne pas à l'ordre du jour.

DOSSIER SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2026

On vous dit tout...

Un nouveau pilotage des emplois depuis le 1er janvier

Et oui ! La DG veut invisibiliser des postes vacants et continuer à supprimer des emplois. Elle n'aime pas quand apparaît son vrai visage. C'est notamment le cas avec le nombre annuel de postes vacants (postes budgétisés mais non pourvus) et le niveau massif des suppressions d'emplois.

Pour rappel, en septembre 2024, le nombre de postes vacants était d'environ 4 000. Sur l'année civile 2024, avec les départs (principalement les départs à la retraite), les arrivées (surtout suite à concours et embauches de non-titulaires) et les mobilités internes, l'estimation des postes vacants est de plus de 2 000. Rappelons qu'entre 2008 (création de la DGFIP) et le 31/12/2022, nous avons perdu 34 420 effectifs payés de titulaires.

Le tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (TAGERFiP), même s'il n'était pas parfait, permettait d'avoir une vision sur les effectifs disponibles par grades et directions, les vacances de postes ou surnombres et d'anticiper les départs et les recrutements.

Les postes vacants ne seront plus visibles.

Plutôt que de combler les vacances de postes en se donnant les moyens d'augmenter les recrutements de fonctionnaires, la DGFIP fait le choix d'invisibiliser des postes vacants et de poursuivre les suppressions d'emplois. Voici sa recette magique :

- 1 Ne pas communiquer aux organisations syndicales le rapport de l'IGF qui aurait motivé cette « réforme ».
- 2 Ne pas fournir une pyramide des âges pour toutes les catégories pour une visibilité des besoins sur une période donnée et pouvoir anticiper les recrutements.
- 3 Changer le référentiel des emplois en passant, pour chaque direction, d'emplois pleins (ou « chaises ») à équivalents temps plein (ETP). Ainsi le TAGERFiP permettait d'avoir les autorisations d'emplois, par catégories et directions (les services pour les TAGERFiP locaux), la situation après mouvement avec les gels de postes, les effectifs présents (« réels »), et le solde. Puis les effectifs (« réels ») pondérés par les temps partiels et enfin le solde pondéré des temps partiels faisant apparaître les vacances d'emplois.

Exemple avec le TAGERFiP national des A au 1er mars 2025 : 21 550 autorisations, 2 gels, 21 211 effectifs présents, solde de -329, puis 20 703 effectifs une fois pondérés des temps partiels, soit un déficit total de - 845 (les vacances d'emplois). Avec le nouveau système, la

o
n
y
é
t
a
i
t



COUP DE GUEULE

Deux responsables de service ont fait obstacle à la participation d'agents à leur HMI. Les faits se sont déroulés lors d'une formation en local et une réunion de service alors que les HMI sont un droit des agents.

Nous rappelons que chaque HMI est proposé pour validation à la Direction au moins 8 jours en avance. Nous trouvons cette situation inacceptable et nous ne resterons pas sans agir.

La CGT Finances Publiques 93 dénonce cette situation et en fera part à la Direction lors du prochain CSAL. Nous resterons vigilants et continuerons à défendre les droits des agents.

BREVE

PSC: Amateurisme à tous les niveaux

Alors que nous ne savons toujours pas quelle utilisation ALAN fera des données stockées sur des serveurs américains, après la faille de sécurité que GMF-VIVINTER a subi en novembre 2025 qui l'a contraint à suspendre la procédure d'affiliation et les réponses vagues apportées aux collègues par les représentants de la GMF qui nous sont remontées, ce seront les fiches de paie de janvier et février qui subiront un nouveau couac.

Nous vous invitons donc à avoir une lecture très attentive de vos fiches de paie de janvier et février et de calculer votre cotisation Prévoyance qui devrait être la votre dès le mois de mars.

➡ Plus d'info sur note site internet.

EN IMAGE

Meeting CGT du 04 février 2026 à Montreuil



Complet, avec 2500 participants
Présenté par Guillaume MEURICE
En partenariat avec RADIO NOVA

Le PLF 2026 prévoit 550 suppressions d'emplois temps plein (ETP) à la DGFIP en 2026, une « diminution », selon le vocabulaire officiel, à périmètre constant.

Le désormais traditionnel « jeu de bonneteau » des ETP entrants et sortants de la DGFIP permet à l'administration d'afficher une « facture finale » de -433 ETP. C'est bien évidemment un grossier mensonge de communication quand on décrypte précisément ces chiffres.

En effet, 167 ETP arrivent à la DGFIP dans le cadre du transfert de missions des Centres de gestion financière (CGF) des ministères de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, de la justice et des ministères sociaux. Mais le nombre d'emplois nécessaire à la bonne réalisation des missions transférées est systématiquement sous estimé dès la décision de transfert. De plus, dans un second temps, 49 emplois sur les 167 sont immédiatement rétrocédés aux ministères d'origine au titre des gains de productivités issus de la mise en place des CGF sur ces missions !

Enfin, quand les agents des ministères en question sont appelés à suivre leur mission et donc intégrer la DGFIP, cela ne les intéresse pas toujours, ne serait-ce que par crainte que cette mission ne leur soit au final pas attribuée et qu'ils doivent assurer des tâches nouvelles qu'ils ne maîtrisent pas. Un emploi de gardien concierge est rétrocédé pour la cité administrative de Dijon.

En conséquence, ces 117 (167-50) « renforts » de la DGFIP arrivent avec des missions pour lesquels ils sont dès le début en sous-effectif, par omission volontaire et au nom de la « productivité »...

À périmètre constant c'est bien 550 emplois détruits à la DGFIP en 2026.

Mais ce n'est pas fini, car la DG a identifié des « missions prioritaires » qui vont être renforcées. La notion de renforcement ne doit pas être bien enseignée à l'INSP (exENA), car quand une mission est prioritaire, on devrait créer des emplois plutôt que simplement les transférer depuis d'autres services de la DGFIP victimes chaque année de suppressions d'emplois !

Au cas particulier, 140 emplois viendront « renforcer » la lutte contre la fraude et les amendes, 70 emplois en informatique, 20 emplois en RH (en partie pour gérer la PSC ?!). Cerise sur le gâteau, la DG crée 5 centres de contact (4 pro et 1 amendes) avec 234 ETP (qui viendront achever de dépouiller les directions départementales et régionales en emplois).

Ainsi, c'est 464 ETP supplémentaires qui sont redéployés hors des services de gestion départementaux, qui perdront ainsi près de 1 000 emplois au total !

On comprend mieux l'urgence de la DG à casser le TAGERFiP et à refuser de communiquer sur les variations par départements, au nom de la nouvelle réforme de comptabilisation des emplois. Quand les résultats sont insoutenables, il est plus facile de détruire l'outil de mesure !

Dernier mensonge à dénoncer, la fiche « emplois » du CSAR indique que tous les services de la DGFIP contribuent aux suppressions d'emplois. En effet, depuis de nombreuses années, la CGT Finances publiques dénonce la saignée des emplois, toujours supportée par les directions départementales et régionales et épargnant Bercy et les directions nationales et spécialisées (DNS). La DG fait donc semblant d'associer ces précieux emplois privilégiés aux « efforts » de suppressions d'emplois. Ce n'est qu'une illusion, car 16 emplois à Bercy et 56 en DNS sont affichés dans les suppressions, mais les missions de ces directions sont renforcées à hauteur de 12 et 34 redéploiements. C'était déjà le cas en 2024, on voit bien qu'il est plus difficile de réduire les emplois au plus près de la DG...

Les services locaux vont perdre plus de 1 000 emplois en 2026, Bercy seulement 4... Alors qu'il faudrait en recréer partout !

Pour la CGT Finances publiques, l'ensemble des missions de la DGFIP méritent les emplois nécessaires à la bonne réalisation et à l'amélioration des leurs missions. Habiller les uns en déshabillant les autres est une politique irresponsable mettant les missions et les agents en concurrence, au détriment de la cohérence globale de notre service public et des conditions de travail de la plus grande parties des agents.

